

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Tombé

## AMENDEMENT

N° CL1018

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 29

À la première phrase de l'alinéa 6, supprimer la seconde occurrence du mot « territoriale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli, comme le précédent, si la rédaction globale soumise n'était pas adoptée.

Amendement rédactionnel pour rétablir l'appellation correcte des CTAP, qualifiée par erreur au Sénat de « CTAP *territoriale* ».